

Rapport de la direction sur le rendement  
du fonds **RÉGIME IMPRESSION**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

ET

États financiers du  
**RÉGIME IMPRESSION**

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## Rapport de la direction sur le rendement du fonds – Régime Impression

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds renferme les faits saillants financiers, mais non pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Pour obtenir un exemplaire gratuit des états financiers annuels, il suffit de consulter notre site Web, à l'adresse [www.HeritageRESP.com](http://www.HeritageRESP.com), ou le site de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com), ou encore, de communiquer avec le service à la clientèle par téléphone, au 1-800-739-2101, ou par écrit, au 2005, avenue Sheppard Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M2J 5B4.

Les politiques en matière de placement du Régime Impression (le « régime ») limitent les placements du Régime à des obligations d'État données, à des certificats de placement garanti et à des titres de créance de sociétés dont la note est approuvée. Le revenu de placement gagné dans le régime peut être investi dans des titres de capitaux propres négociés à une bourse canadienne, comme la Bourse de Toronto. Aucun de ces titres ne comporte de droit de vote ni d'obligation de la part de l'émetteur de convoquer d'assemblée des porteurs de titres. Par conséquent, les politiques et les procédures du régime concernant la façon d'exercer le droit de vote sur toute question à l'égard de laquelle le régime reçoit, en sa qualité de porteur de titres, des documents de procuration pour une assemblée des porteurs de titres n'abordent que des circonstances exceptionnelles où les créanciers d'un émetteur se voient conférer un droit de vote conformément aux lois applicables.

### Sujets traités dans le présent rapport

#### Rapport de gestion sur le rendement du fonds

- Objectif et stratégie de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation et revue du marché financier
- Événements récents
- Normes comptables publiées récemment, mais non encore adoptées
- Transactions avec des parties liées
- Événement postérieur à la date de clôture

#### Faits saillants financiers

##### Frais

- Frais de gestion
- Frais de gestion du portefeuille

##### Rendement passé

- Rendements annuels
- Rendements annuels composés

##### Aperçu du portefeuille de placement

- Aperçu du portefeuille par catégorie
- Aperçu des positions principales du portefeuille

# Rapport de gestion sur le rendement du fonds

## Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du présent régime consiste à protéger le capital des souscripteurs tout en maximisant le rendement à long terme pour les épargnants, conformément aux lignes directrices établies dans l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement. Le régime investit dans des titres du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et de sociétés ayant une note de crédit approuvée aux termes du Règlement 81-102. À l'assemblée extraordinaire des souscripteurs qui a eu lieu le 29 mai 2014, les porteurs de parts du régime ont voté en faveur d'un changement des paramètres de la politique de placement. Ce changement a fait en sorte que le revenu gagné dans le régime sera investi dans des titres de capitaux propres négociés et inscrits à la cote d'une bourse canadienne. Au 31 décembre 2017, le régime n'avait pas investi dans des titres de capitaux propres négociés en bourse.

Gestion d'actifs Scotia – Clientèle institutionnelle (« Gestion d'actifs Scotia »), une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia), gère le régime de façon discrétionnaire selon les paramètres établis dans le prospectus et dans les politiques et procédures en matière de placement. La stratégie de placement vise à composer un portefeuille d'obligations permettant d'atteindre un taux de rendement supérieur en positionnant le portefeuille de façon stratégique sur la courbe de rendement grâce au choix des meilleurs titres de créance possible.

## Risque

Le régime est un fonds de placement prudent qui convient aux épargnants qui recherchent un régime d'épargne à long terme visant à financer des études post-secondaires et qui ont généralement une faible tolérance au risque. Le risque que représente un placement dans le régime et son caractère adéquat pour les épargnants demeurent conformes à l'analyse présentée dans le prospectus du régime.

## Résultats d'exploitation et revue du marché financier

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le régime Impression a enregistré un rendement de 1,70 % pour l'année, soit 50 points de base en deçà du rendement de 2,2 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada (l'« indice de référence »). Le taux de rendement du régime est influencé par le choix des dates d'échéance des placements qui correspondent au calendrier des remboursements des cotisations aux souscripteurs et des paiements d'aide aux études. Il y a lieu de se reporter à la note 3, « Placements », afférente aux états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un complément d'information sur les placements du régime.

La composition de l'actif du régime n'a pas changé depuis l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, 100 % de l'actif du régime était placé dans des instruments à taux fixe (100 % en 2016).

En 2017, l'économie mondiale a montré les signes de croissance synchronisée les plus notables depuis 10 ans. Cette croissance s'est reflétée dans des bénéfices record pour les sociétés, propulsant les marchés boursiers vers de nouveaux sommets.

On estime actuellement que la croissance de l'économie canadienne a atteint 3 % en 2017, ce qui met fin à cinq années consécutives de croissance inférieure à 3 %. Le taux de chômage au Canada a reculé à 5,7 %, son plus bas niveau en 40 ans, tandis que le nombre d'emplois créés a atteint 423 000 pour l'ensemble de 2017, soit l'augmentation annuelle la plus importante depuis 2002. Le dollar canadien s'est apprécié de 6,7 % par rapport au dollar américain en 2017, mais le taux de change entre ces monnaies a beaucoup varié pendant l'année.

La performance économique ayant été meilleure que prévu un peu partout dans le monde, les banques centrales ont délaissé leurs mesures extraordinaires de stimulation monétaire et ramené à des niveaux plus normaux les taux d'intérêt qui atteignaient des planchers historiques. La Banque du Canada a augmenté son taux directeur deux fois (de 25 points de base chaque fois) et la Réserve fédérale américaine a augmenté le sien trois fois en 2017, tout en annonçant qu'elle prévoyait trois autres hausses de taux en 2018.

Les rendements obligataires en Amérique du Nord ont en général terminé l'année légèrement plus haut qu'ils ne l'avaient commencée alors que les courbes de rendement aux États-Unis et au Canada ont continué de s'aplatir, les taux à court terme progressant davantage que les taux à long terme au cours de l'année. L'indice FTSE TMX des obligations gouvernementales a enregistré un rendement de 2,2 % tandis que les obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure (indice d'obligations de sociétés FTSME TMX) ont monté de 3,4 %. Les écarts de taux par rapport aux obligations fédérales pour les obligations provinciales, les obligations de sociétés de qualité supérieure et les obligations de sociétés à rendement élevé se sont resserés en 2017, la recherche d'un rendement dans des actifs plus risqués se poursuivant.

Le portefeuille d'obligations du régime a été modifié de façon stratégique tout au long de l'exercice en fonction des conditions variables du marché. En général, la durée du portefeuille, qui représente une mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt, et le positionnement sur la courbe de rendement ont été ajustés de manière à saisir les opportunités pouvant résulter des variations des rendements obligataires. L'exposition du portefeuille aux obligations de gouvernements provinciaux a été réduite pour tenir compte du resserrement des écarts de taux pour ces titres.

## Faits récents

Le 2 janvier 2018, La Première financière du savoir inc. (« KFFI ») a acquis le contrôle de toutes les actions en circulation du placeur, qui depuis appartient entièrement à Heritage Amalgamation Corporation, laquelle est devenue une filiale entièrement détenue de KFFI. KFFI est constituée en société sous le régime des lois du Canada et est une filiale entièrement détenue de La Première fondation du savoir (« KFF »). KFF est une société sans but lucratif qui est promoteur de plusieurs régimes d'épargne-études de La Première financière du savoir (les « régimes KF »). KFFI est le gestionnaire de fonds de placement et le placeur des régimes KF. Parallèlement à l'acquisition du contrôle du Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), certains administrateurs de KFF sont devenus les administrateurs de la Fondation éducationnelle Héritage (la « Fondation ») et, de ce fait, la Fondation et le placeur font l'objet d'une gestion commune par KFF.

À la suite de l'opération, les membres du comité d'examen indépendant sont Bruce D. Day, Don Hathaway et William McNeil, et les membres du comité des placements sont Donald Hunter, Andrea Bolger et David Forster.

## Normes comptables publiées récemment, mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, en remplacement de la norme comptable internationale (« International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y a lieu de se reporter à la note 1 g) afférente aux états financiers audités du régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 plus de renseignements sur l'IFRS 9.

Le régime ne prévoit pas que l'IFRS 9 aura une incidence sur ses états financiers, mais il effectuera une évaluation complète des conséquences de cette norme avant la présentation des états financiers de l'exercice 2018.

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le régime procède actuellement à l'évaluation de l'incidence globale qu'aura l'IFRS 15 sur les états financiers, même si le régime ne prévoit pas que cette norme aura des conséquences sur ses produits et ses flux de trésorerie.

## Transactions avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du régime. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Fondation et le placeur faisaient l'objet d'une gestion commune, les actionnaires véritables du placeur étant les membres du conseil d'administration de la Fondation. Comme il est indiqué à la rubrique sur les faits récents plus haut, la Fondation et le placeur sont tous deux contrôlés par La Première fondation du savoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les frais de gestion, qui ont fait l'objet d'une renonciation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont normalement versés à la Fondation, qui les verse ensuite au placeur.

En 2011, la Fondation a conclu une entente de gestion de placements (l'« entente ») avec Yorkville Asset Management Inc. (« Yorkville »), en vertu de laquelle Yorkville a été nommée conseiller en valeurs du portefeuille du régime. Yorkville est contrôlée à 50 % par Heritage Financial et était une société affiliée du placeur jusqu'au 2 janvier 2018. Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), la décision de conclure cette entente avec Yorkville a été présentée à des fins d'études au comité d'examen indépendant (le « CEI ») du régime et le CEI a approuvé l'entente sous réserve de certaines conditions. Le CEI examine périodiquement l'entente, en application des dispositions du Règlement 81-107. Au 31 décembre 2017, a) aucun actif du régime n'avait été attribué à Yorkville et b) aucun montant n'avait été payé ni n'était à payer à Yorkville.

## Faits saillants financiers

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières sur le régime et sa performance financière pour les cinq derniers exercices. Ces informations sont tirées des états financiers audités du régime pour les exercices clos les 31 décembre.

### Faits saillants financiers (avec chiffres comparatifs)

	2017 <sup>1</sup>	2016 <sup>1</sup>	2015 <sup>1</sup>	2014 <sup>1</sup>	2013 <sup>1</sup>
<b>États de la situation financière</b>					
Total de l'actif	934 233 \$	899 006 \$	860 002 \$	891 421 \$	786 051 \$
Actif net	934 233	899 006	860 002	891 421	786 051
Évolution de l'actif net en %	3,9 %	4,5 %	-3,5 %	13,4 %	16,6 %
<b>États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>					
Paiements d'aide aux études	44 982 \$	34 022 \$	58 169 \$	18 823 \$	13 416 \$
Remboursements	73 340	93 450	132 949	74 665	44 884
<b>États du résultats global</b>					
Revenu net (perte nette) de placement	15 233 \$	9 511 \$	31 462 \$	72 243 \$	(11 208) \$
<b>Autres</b>					
Nombre total de parts dans le régime	90 239	86 536	80 606	83 340	76 813
Variation du nombre total de parts dans le régime en %	4,3 %	7,4 %	-3,3 %	8,5 %	21,4 %

Les activités du régime ont commencé le 30 juin 2003.

<sup>1</sup> Selon les états financiers établis conformément aux IFRS.

## Frais

### Frais de gestion

Des frais de gestion annualisés de 1,95 % sont imputés sur la valeur de marché globale de chaque compte du régime Impression. Ces frais incluent tous les frais administratifs, les honoraires du fiduciaire et les frais de gestion du portefeuille. Ils sont perçus mensuellement à terme échu par le fiduciaire, puis payés à la Fondation. Ces frais peuvent faire l'objet d'une renonciation ou être réduits à la discrétion de la Fondation. Les frais de gestion ont fait l'objet d'une renonciation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et seuls des frais de gestion du portefeuille ont été imputés et passés en charges dans les états financiers du régime.

### Frais de gestion du portefeuille

Des frais annuels de services-conseils de 508 \$ liés à des conseils en placement du portefeuille ont été payés à Gestion d'actifs Scotia pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Gestion d'actifs Scotia offre des services-conseils et des services de gestion discrétionnaire de comptes en matière d'achat et de vente de valeurs mobilières et d'autres placements du régime ainsi que d'autres services de courtage de valeurs mobilières pour le régime.

Les frais de conseils en placement sont calculés selon la valeur de marché de l'avoir du portefeuille à la clôture de chaque trimestre, en fonction d'un barème d'honoraires progressifs, et sont payés chaque trimestre.

## Rendement passé

Le rendement passé du régime est présenté dans les graphiques et dans le tableau du rendement composé ci-après. Le rendement des placements a été calculé en tenant compte des valeurs de marché et des flux de trésorerie pondérés en fonction du temps pour les périodes présentées.

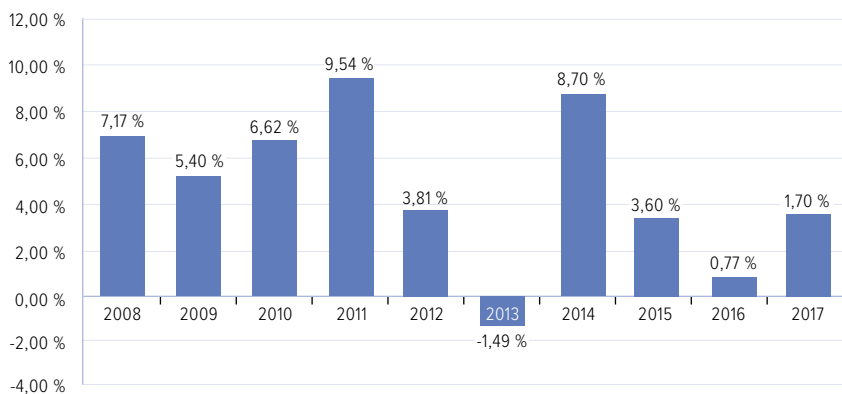
Les données fournies sur le rendement :

- présumé que tous les revenus, intérêts gagnés et distributions de gains en capital sont réinvestis dans le régime;
- sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie nécessaires au paiement des frais de conseils en placement à Gestion d'actifs Scotia.

Le rendement passé du régime ne constitue pas nécessairement une indication du rendement futur.

### Rendements annuels

Le graphique à barres ci-dessous illustre les rendements annuels du régime pour chacun des dix derniers exercices clos le 31 décembre. Les activités du régime Impression ont commencé le 30 juin 2003.



## Rendements annuels composés

Le tableau suivant illustre les rendements annuels composés du régime pour les périodes présentées closes le 31 décembre 2017.

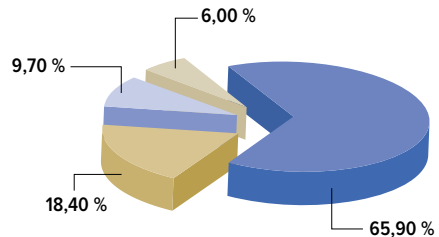
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Régime Impression	1,70 %	2,02 %	2,60 %	4,53 %
Indice des obligations gouvernementales FTSE MX Canada	2,18 %	2,30 %	2,77 %	4,34 %

L'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada est utilisé comme mesure globale de la performance du marché des titres à revenu fixe du gouvernement canadien. Cet indice représente trois grandes catégories de titres de créance : les obligations émises par le Gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'État), les obligations provinciales (y compris celles qui sont garanties par les provinces) et les obligations municipales. Les rendements du régime sont présentés déduction faite des frais, alors que ceux des indices FTSE ne tiennent compte d'aucuns frais.

## Aperçu du portefeuille de placement

Aperçu par catégorie

Secteurs	% de la valeur de marché
■ Obligations fédérales	65,90 %
■ Obligations provinciales	18,40 %
■ Obligations d'institutions financières	9,70 %
■ Placements à court terme	6,00 %



## Sommaire des principales positions

Le tableau ci-après dresse la liste des positions du portefeuille du régime au 31 décembre 2017. Cet aperçu du portefeuille de placement peut changer en raison du rééquilibrage constant du portefeuille.

Placements	Pourcentage de l'actif du portefeuille du régime
Gouvernement du Canada, série WL43, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	34,63 %
Gouvernement du Canada, série G401, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> février 2019	17,41 %
Province d'Ontario, 6,50 %, 8 mars 2029	11,98 %
Gouvernement du Canada, série F908, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> novembre 2018	4,91 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 48, 2,40 %, 15 décembre 2022	3,34 %
Hydro-Québec, 11 %, 15 août 2020	2,70 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 40, 3,80 %, 15 juin 2021	2,33 %
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, 3 mars 2020	2,18 %
British Columbia Municipal Finance Authority, 4,60 %, 23 avril 2018	1,67 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 22, 2,35 %, 15 septembre 2023	1,66 %
Banque Royale du Canada, 2,03 %, 15 mars 2021	1,63 %
Banque Toronto-Dominion, 1,99 %, 23 mars 2022	1,62 %
Gouvernement du Canada, série XG49, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	1,61 %
Province de la Colombie-Britannique, 5,70 %, 18 juin 2029	1,43 %
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 5 décembre 2023	1,08 %
Banque Manuvie du Canada, 2,08 %, 26 mai 2022	1,07 %
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, 28 juin 2024	1,07 %
Banque de Montréal, 1,61 %, 28 octobre 2021	1,07 %
Province du Manitoba, 4,25 %, 5 mars 2018	0,55 %
<b>Positions en pourcentage de l'actif du portefeuille du régime</b>	<b>93,94 %</b>

## Responsabilité de la direction en matière de publication de l'information financière

Responsabilité de la direction en matière de publication de l'information financière Les états financiers afférents du Régime Impression (le « Régime ») ont été établis par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage. La responsabilité des renseignements et des représentations contenus dans ces états financiers incombe à la direction. L'examen et l'approbation des états financiers ainsi que la supervision de l'exécution des responsabilités de la direction quant à la publication de l'information financière incombent au conseil d'administration. La Fondation éducationnelle Héritage, par l'entremise de Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), une filiale contrôlée de La Première financière du savoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, administre le Régime. Le placeur applique les procédés appropriés de manière à garantir que des renseignements financiers pertinents et dignes de foi sont fournis. Les états financiers ont été rédigés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 1 des états financiers. La société KPMG LLP agit en tant que vérificateurs externes du Régime. Celle-ci a vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin de pouvoir exprimer aux titulaires du régime son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-après.



Toronto, Canada  
Le 8 mars 2018

R. George Hopkinson  
président et chef de la direction



## Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime Impression, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime Impression aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

 **KPMG** s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le 8 mars 2018  
Toronto, Canada

## Régime Impression

États de la situation financière

31 décembre 2017 et 2016

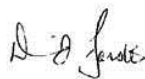
	2017	2016
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 383 \$	67 911 \$
Placements à la juste valeur (note 3)	908 566	822 872
Intérêts courus	4 699	5 723
Somme à recevoir de la Fondation (note 5)	585	2 500
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	934 233 \$	899 006 \$
Nombre de parts en circulation	90 239	86 536
Actif net par part	10,35 \$	10,39 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Au nom du Conseil d'administration de la  
Fondation éducationnelle Héritage,

Don Hunter  
administrateur



David Forster  
administrateur

## Régime Impression

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Intérêts	18 135 \$	17 990 \$
Profits réalisés (pertes réalisées), montant net	(3 697)	17 220
Variation des profits latents (pertes latentes), montant net	1 303	(25 182)
	15 741	10 028
<b>Charges</b>		
Frais de gestion du portefeuille	508	517
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	15 233 \$	9 511 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation par part (note 4)	0,17 \$	0,11 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Régime Impression

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	899 006 \$	860 002 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Cotisations des souscripteurs	115 843	130 756
Subventions gouvernementales	22 473	26 209
	138 316	156 965
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(44 982)	(34 022)
Remboursements	(73 340)	(93 450)
	(118 322)	(127 472)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	19 994	29 493
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	15 233	9 511
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	934 233 \$	899 006 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Régime Impression

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	15 233 \$	9 511 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Variation des pertes latentes (profits latents), montant net	(1 303)	25 182
Pertes réalisées (profits réalisés), montant net	3 697	(17 220)
Amortissement des primes ou des escomptes liés aux obligations	13 179	10 709
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des intérêts courus	1 024	(249)
Diminution de la somme à recevoir de la Fondation	1 915	–
Acquisition de placements	(1 247 798)	(2 345 196)
Produit de la vente de placements	1 146 531	2 337 497
	(67 522)	20 234
Financement		
Cotisations des souscripteurs	115 843	130 756
Subventions gouvernementales reçues, y compris les transferts entrants	22 473	26 209
Paiements d'aide aux études et remboursements	(118 322)	(127 472)
	19 994	29 493
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(47 528)	49 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	67 911	18 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	20 383 \$	67 911 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	32 337 \$	28 450 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Régime Impression

Tableau du portefeuille de placements

31 décembre 2017

Description	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Obligation du gouvernement du Canada	0,50 %	01/11/2018	45 000 \$	44 759 \$	44 644 \$
Obligation du gouvernement du Canada	0,50 %	01/02/2019	160 000	158 416	158 221
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	3,80 %	15/06/2021	20 000	20 887	21 198
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	2,40 %	15/12/2022	30 000	29 969	30 353
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15/09/2023	15 000	15 208	15 107
Obligation du gouvernement du Canada	5,75 %	01/06/2029	230 000	322 160	314 630
Obligation du gouvernement du Canada	5,75 %	01/06/2033	10 000	14 828	14 673
<b>Gouvernements provinciaux</b>					
Débetures de la province du Manitoba	4,25 %	05/03/2018	5 000	4 999	5 027
Municipal Finance Authority	4,60 %	23/04/2018	15 000	14 998	15 151
Débetures d'Hydro-Québec	11,00 %	15/08/2020	20 000	22 409	24 571
Province de l'Ontario (Canada)	6,50 %	08/03/2029	80 000	102 964	108 878
Débetures de la province de la Colombie-Britannique	5,70 %	18/06/2029	10 000	11 106	12 959
<b>Obligations d'institutions financières</b>					
Banque Nationale du Canada	1,74 %	03/03/2020	20 000	20 000	19 791
Billets de premier rang de la Banque Royale du Canada	2,03 %	15/03/2021	15 000	14 996	14 835
Banque de Montréal	1,61 %	28/10/2021	10 000	10 000	9 698
La Banque Toronto-Dominion	1,99 %	23/03/2022	15 000	15 000	14 722
Banque Manuvie du Canada	2,08 %	26/05/2022	10 000	10 000	9 749
Billets non garantis de la Banque Royale du Canada	2,33 %	05/12/2023	10 000	10 000	9 824
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,29 %	28/06/2024	10 000	10 000	9 743
<b>Placements à court terme</b>					
Bons du Trésor du Canada	—	03/05/2018	55 000	54 792	54 792
<b>Total du portefeuille</b>			<b>785 000 \$</b>	<b>907 491 \$</b>	<b>908 566 \$</b>

# Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

Le Régime Impression (le « régime ») a été constitué le 20 juin 2003 par la Fondation éducationnelle Héritage (la « Fondation »), société sans but lucratif, constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La Fondation a été constituée le 1<sup>er</sup> décembre 1986 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 28 juillet 2014. Le régime offre aux parents, aux grands-parents et à d'autres (le « souscripteur » ou les « souscripteurs ») un moyen d'épargner des fonds pour les études postsecondaires d'un enfant désigné (le « bénéficiaire »). Le régime est offert par Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), filiale contrôlée par Heritage Financial Group Limited (« Heritage Financial ») jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (voir la note 7, « Événement postérieur à la date de clôture »). Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Fondation et le placeur faisaient l'objet d'une gestion commune, les actionnaires véritables du placeur étant les membres du conseil d'administration de la Fondation. Comme il est indiqué à la note 7, « Événement postérieur à la date de clôture », la Fondation et le placeur sont tous deux contrôlés par La Première fondation du savoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales sont investies dans des titres du gouvernement, des hypothèques garanties, des titres adossés à des créances hypothécaires dont toutes les hypothèques sous-jacentes sont garanties, des équivalents de trésorerie, des certificats de placement garanti (les « CPG ») et d'autres titres d'emprunt d'institutions financières canadiennes, lorsque les titres de ces institutions financières sont assortis d'une note de crédit approuvée. Le revenu du régime est investi dans des titres à revenu fixe ainsi qu'il est décrit ci-dessus et dans des obligations de sociétés, à condition que ces dernières aient une note de crédit minimale de BBB ou l'équivalent attribuée par une agence de notation désignée, et peut être investi dans des titres de participation cotés et négociés sur une bourse canadienne telle que la TSX. Conformément au prospectus du régime, le souscripteur conclut avec la Fondation un contrat de régime d'épargne-études (le « contrat ») aux termes duquel le souscripteur souscrit des parts du régime. À moins de définition contraire dans les présentes notes, tous les termes définis ont le sens qui leur est donné dans le contrat et dans le prospectus daté du 4 août 2017 (le « prospectus »). Le siège social du régime se trouve au 2005, avenue Sheppard Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M2J 5B4, Canada.

Le conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage a approuvé la publication des états financiers en date du 8 mars 2018.

## 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés et présentés à la juste valeur.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du régime.

- a) Instruments financiers
  - i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts de transaction étant imputés en résultat net. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les placements du régime, incluant les titres de créance, ont tous été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Instruments financiers (suite)

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement (suite)

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme un passif financier en raison de l'obligation du régime de régler ou de racheter les parts émises dans le cadre du régime au moyen de la trésorerie au choix du souscripteur.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût amorti et sont classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, respectivement.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des obligations, des billets de dépôt bancaire et des CPG est fondée sur les cours de clôture du marché, à savoir le prix coté sur un marché actif pour l'instrument en question. La juste valeur des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des intérêts courus se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est évalué au prix de remboursement et est considéré comme un intérêt résiduel dans l'actif du régime après soustraction de tous les passifs.

##### iii) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et lorsqu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et aux pertes liés à des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### b) Opérations de placement et comptabilisation du revenu

Les opérations de placement sont constatées à la date à laquelle elles sont réglées. Les profits ou les pertes réalisés de même que les variations des profits ou des pertes latents sont constatés dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ces profits ou ces pertes ont lieu.

Les produits d'intérêts sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent l'amortissement des primes ou des escomptes obtenus à l'acquisition des placements calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.



# Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Cotisations des souscripteurs et frais de souscription reportés

Les cotisations des souscripteurs reflètent toutes les sommes reçues de ces derniers. Les souscripteurs peuvent faire racheter leurs parts en tout temps. Les cotisations au régime peuvent se faire jusqu'au 31 décembre de la 31<sup>e</sup> année suivant l'année du contrat d'adhésion à la Fondation. Des frais de retrait anticipé, sous forme de frais de souscription reportés, seront appliqués si les souscripteurs résilient le contrat ou y mettent un terme au cours des six premières années suivant l'adhésion, sauf si le retrait consiste en un paiement d'aide aux études à l'intention d'un étudiant admissible.

Les frais de souscription reportés correspondent au montant décroissant appliqué à la valeur de marché du compte du souscripteur en fonction de la durée de conservation des cotisations dans le régime. Ces frais permettent de rembourser le placeur pour les commissions initiales ayant été payées au représentant de courtier des souscripteurs pour vendre le régime. Les frais de souscription reportés sont versés à la Fondation une fois par mois. Les frais de souscription reportés sont calculés selon une formule prescrite dans le prospectus.

### d) Cotisations gouvernementales

Les cotisations au titre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE ») représentent le montant des subventions du gouvernement fédéral reçues par le régime aux termes de la SCEE. Le montant de la subvention reçue aux termes du programme correspond à 20 % des cotisations annuelles au régime enregistré d'épargne-études (le « REEE ») jusqu'à concurrence de 500 \$ par année par bénéficiaire admissible jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire aura 17 ans. Selon son revenu familial net, le bénéficiaire peut avoir droit à une SCEE additionnelle qui correspondra à 20 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel ne dépasse pas 45 916 \$\* et à 10 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel est supérieur à 45 916 \$\*, mais inférieur à 91 831 \$\*. Le maximum viager cumulatif des montants au titre de la SCEE est de 7 200 \$ par bénéficiaire admissible.

Le gouvernement du Canada accordera un Bon d'études canadien (le « BEC ») de 500 \$ pour tout enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date, en plus d'une somme de 25 \$ pour couvrir une partie des frais d'ouverture d'un REEE. Le principal responsable de l'enfant doit également être admissible à l'Allocation canadienne pour enfants (« ACE »). De plus, pour chacune des années suivantes au cours de laquelle la famille demeure admissible à l'ACE et jusqu'au 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance du bénéficiaire, le gouvernement du Canada versera annuellement un montant additionnel de 100 \$. Le montant global du BEC pouvant être versé à un bénéficiaire s'élève à 2 000 \$. Le principal responsable de l'enfant doit faire une demande d'ACE dans les 10 ans qui suivent la naissance du bénéficiaire afin d'être admissible au montant intégral de 2 000 \$ auquel donne droit le BEC.

Pour les résidents du Québec, le gouvernement provincial offre l'Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui s'applique aux cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE, si l'enfant désigné comme bénéficiaire est un résident du Québec. Le crédit de base correspond à 10 % de la cotisation annuelle nette jusqu'à concurrence de 250 \$ par année par bénéficiaire admissible. Selon son revenu familial net, le bénéficiaire peut avoir droit à un IQEE additionnel qui correspondra à 10 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel ne dépasse pas 42 705 \$\* et à 5 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel est supérieur à 42 705 \$\* mais inférieur à 85 405 \$\*. Le maximum viager total est de 3 600 \$ par bénéficiaire admissible.

\* Ce montant est indexé chaque année en fonction du taux d'inflation.

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### d) Cotisations gouvernementales (suite)

La Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention offerte par le gouvernement de la Saskatchewan aux bénéficiaires résidents âgés de 17 ans ou moins. Le montant de la SEEAS équivaut à 10 % de la cotisation annuelle effectuée dans un REEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le montant maximal annuel versé est de 250 \$ par bénéficiaire admissible. Le montant maximal viager est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible. Le 22 mars 2017, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé une interruption provisoire des paiements au titre de la SEEAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La SEEAS ne sera donc pas versée pour les cotisations effectuées dans un REEE après le 31 décembre 2017.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique offre le nouveau programme de Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEEFCEB ») à tous les bénéficiaires résidents nés le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ou après cette date. Après que le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la Province de la Colombie-Britannique déposera 1 200 \$ dans le REEE de ce dernier. Pour être admissible à la SEEEFCEB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et présenter une demande au titre de la SEEEFCEB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2019 dans le cas des enfants nés en 2006; ii) avant le 15 août 2018 dans le cas des enfants nés en 2007 et en 2008; iii) avant le 15 août 2018 dans le cas des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009 ou; iv) avant le 9<sup>e</sup> anniversaire du bénéficiaire dans le cas des enfants nés depuis le 16 août 2009. Le bénéficiaire et le parent gardien ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsque la demande est présentée au titre de la SEEEFCEB et la demande doit être faite entre le sixième et le neuvième anniversaire du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ou additionnelle n'est requise.

Le régime investit toutes les subventions reçues à l'égard d'un bénéficiaire. Ces sommes sont versées au bénéficiaire, par tranches, lorsqu'il devient admissible à un paiement d'aide aux études. Dans certaines circonstances, y compris dans le cas où un bénéficiaire ne devient pas admissible à un paiement d'aide aux études, les subventions versées par les divers gouvernements doivent leur être remboursées. Après l'échéance, si un bénéficiaire ne s'inscrit pas à un programme d'études admissible, le régime sera tenu de rembourser au gouvernement les subventions à l'égard de ce bénéficiaire. Les gains cumulés sur ces subventions pourront être retirés en trésorerie ou transférés à un régime enregistré d'épargne-retraite conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sont par conséquent inscrits dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements de revenus cumulés font partie des paiements d'aide aux études et sont inscrits dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

\* Ce montant est indexé chaque année en fonction du taux d'inflation.

# Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Impôt sur le résultat

Le régime est exonéré de l'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en trésorerie auprès de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

### g) Normes publiées récemment, mais non encore adoptées

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 introduit un modèle pour le classement et l'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche passablement refondue de la comptabilité de couverture. La nouvelle approche unique fondée sur des principes visant à déterminer le classement des actifs financiers s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel un actif est détenu. Selon le nouveau modèle, un seul et même modèle de dépréciation s'applique à tous les instruments financiers assurant ainsi la comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues.

La direction a terminé l'évaluation de l'incidence de l'adoption sur le régime et elle ne prévoit aucune conséquence sur l'évaluation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle sur la présentation des états financiers du régime et sur les informations à fournir dans ceux-ci.

## 2. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers, la direction de la Fondation a eu recours à des jugements, des estimations et des hypothèses, le cas échéant, qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des placements, selon leur nature. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées prospectivement.

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

---

### 3. Placements

La méthode comptable qu'utilise le régime pour évaluer la juste valeur est expliquée à la note 1.

Le régime utilise une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour présenter la juste valeur en fonction des données d'entrée utilisées pour évaluer les placements du régime. La hiérarchie des données d'entrée se résume comme suit :

- Niveau 1

Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif désigne un marché sur lequel des opérations visant des actifs se produisent selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir continuellement de l'information sur les prix.

- Niveau 2

Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

- Niveau 3

Données relatives à l'actif qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Les placements du régime sont tous classés dans le niveau 2 et aucun transfert d'un niveau à un autre n'a eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur étant donné que ces actifs et passifs ont une échéance à court terme.

# Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 3. Placements (suite)

La valeur nominale, le coût ou le coût amorti, ainsi que la juste valeur des placements, selon leur échéance contractuelle, s'établissent comme suit :

2017

Échéance	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur	Rendement
Niveau 2				
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada exigibles :				
Dans moins de un an	45 000 \$	44 759 \$	44 644 \$	1,46 %
Entre un an et cinq ans	210 000	209 271	209 772	1,67 %
Après cinq ans	255 000	352 197	344 410	2,11 %
	510 000	606 227	598 826	
Obligations émises et garanties par les provinces exigibles :				
Dans moins de un an	20 000	19 998	20 178	1,31 %
Entre un an et cinq ans	20 000	22 409	24 571	2,01 %
Après cinq ans	90 000	114 070	121 837	2,73 %
	130 000	156 477	166 586	
Obligations d'institutions financières et exigibles :				
Entre un an et cinq ans	70 000	69 996	68 795	2,41 %
Après cinq ans	20 000	19 999	19 567	2,69 %
	90 000	89 995	88 362	
Placements à court terme exigibles :				
Dans moins de un an	55 000	54 792	54 792	1,00 %
	55 000	54 792	54 792	
Total du portefeuille	785 000 \$	907 491 \$	908 566 \$	

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

**3. Placements (suite)**

2016

Échéance	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur	Rendement
Niveau 2				
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada exigibles :				
Entre un an et cinq ans	75 000 \$	77 045 \$	78 319 \$	0,98 %
Après cinq ans	235 000	334 494	323 856	2,06 %
	310 000	411 539	402 175	
Obligations émises et garanties par les provinces exigibles :				
Dans moins de un an	15 000	15 016	15 261	0,81 %
Entre un an et cinq ans	40 000	43 316	47 533	1,30 %
Après cinq ans	225 000	283 235	288 066	2,93 %
	280 000	341 567	350 860	
Obligations d'institutions financières exigibles :				
Entre un an et cinq ans	60 000	59 995	59 918	1,89 %
Après cinq ans	10 000	10 000	9 919	2,46 %
	70 000	69 995	69 837	
Total du portefeuille	660 000 \$	823 101 \$	822 872 \$	

# Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 4. Gestion du capital

Le capital du régime est représenté par les parts sans valeur nominale. Les parts du régime confèrent le droit aux cotisations des souscripteurs, aux subventions gouvernementales et au revenu cumulé, le cas échéant. À l'échéance ou à la résiliation, les souscripteurs ont droit à un paiement en fonction des modalités du prospectus. Les restrictions imposées aux cotisations des souscripteurs sont énoncées dans le prospectus et établies par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le paiement tiré du régime dépend des restrictions qui sont également énoncées dans le prospectus et de l'admissibilité du bénéficiaire aux paiements aux termes du régime. Les variations pertinentes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires figurent dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements admissibles, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour satisfaire à l'obligation à l'égard des souscripteurs.

Les parts du régime sont évaluées une fois par mois afin d'établir la valeur liquidative mensuelle par part. La valeur liquidative mensuelle par part est calculée au moyen de la division de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par le nombre de parts du régime le dernier jour ouvrable du mois précédent, et est présentée à titre de valeur liquidative par part à la clôture.

La valeur liquidative par part est utilisée pour déterminer le nombre de parts acquises à même les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. Le nombre de parts détenues dans les comptes des souscripteurs et la valeur liquidative par part sont par la suite utilisés pour déterminer le montant des comptes des souscripteurs qui peut être payé aux souscripteurs ou aux bénéficiaires, sous réserve des directives de règlement décrites dans le prospectus.

Les parts annulées ou retirées sont évaluées en fonction de la valeur liquidative par part à la fin du mois précédent. La résiliation de l'adhésion au régime peut survenir dans les 60 jours ou après cette période de 60 jours suivant la date du contrat. Si la résiliation de l'adhésion au régime est effectuée dans la période de 60 jours, le souscripteur recevra le remboursement de la totalité des cotisations, y compris les frais payés jusqu'alors. La valeur totale du régime à tout moment donné est calculée au moyen de la multiplication du nombre de parts du régime par la valeur liquidative par part le dernier jour ouvrable du mois précédent.

Si la résiliation est demandée après la période de 60 jours après l'adhésion, le souscripteur recevra le remboursement de la totalité des cotisations, diminuées des frais. Lorsque l'adhésion au régime est résiliée ou annulée, les subventions gouvernementales accumulées seront remboursées au gouvernement applicable. Le souscripteur a le droit de demander le paiement du revenu cumulé, si certaines conditions sont remplies, et ce montant correspondra à la valeur totale du compte diminuée des subventions gouvernementales applicables.

À l'échéance, le montant total du compte est réparti de la façon suivante : les cotisations sont remboursées aux souscripteurs, et les subventions gouvernementales ainsi que le revenu gagné sur les cotisations et les subventions sont versés aux bénéficiaires.

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 5. Transactions avec des parties liées

La Fondation a conclu une entente de gestion de placement (l'« entente ») avec Yorkville Asset Management Inc. (« Yorkville »), aux termes de laquelle Yorkville a été nommée l'un des conseillers en valeurs du régime. Avant le 2 janvier 2018, Yorkville était détenue à 50 % par Heritage Financial et était donc alors une société affiliée du placeur. Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), la décision de conclure cette entente avec Yorkville a été présentée à des fins d'études au comité d'examen indépendant (le « CEI ») du régime, et le CEI a approuvé l'entente sous réserve de certaines conditions. Le CEI examine périodiquement l'entente, en application des dispositions du Règlement 81-107. Aux 31 décembre 2017 et 2016 : a) aucun actif du régime n'était déposé auprès de Yorkville et b) aucune somme n'avait été payée ou n'était payable à Yorkville. Depuis le 2 janvier 2018, Yorkville n'est plus une société affiliée du placeur (se reporter à la note 7, « Événement postérieur à la date de clôture »).

Des frais de gestion annualisés de 1,95 % sont versés à la Fondation en fonction de la valeur du marché globale du régime. Les frais de gestion comprennent les frais d'administration, de fiducie et de gestion de portefeuille et sont payables mensuellement à terme échu. La Fondation peut renoncer à des frais à son gré pour toute période donnée. Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, la Fondation a renoncé aux frais d'administration et aux frais de fiducie.

Au 31 décembre 2017, la somme à recevoir de la Fondation, exigible sur demande et ne portant pas intérêt, se chiffrait à 585 \$ (2 500 \$ en 2016).



## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 6. Gestion des risques

Les objectifs de placement du régime sont de préserver le capital tout en maximisant le taux de rendement à long terme offert aux souscripteurs. L'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers a une incidence sur le régime. Celui-ci est donc exposé à divers facteurs de risque dans le cadre de ses opérations de placement courantes. Ces facteurs de risque sont principalement le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Afin de se prémunir contre ces risques, la direction a engagé un conseiller en valeurs indépendant, soit Gestion d'actifs institutionnels Scotia, une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« Gestion d'actifs Scotia »), pour l'aider à placer le montant des cotisations des souscripteurs et à réinvestir le revenu de placement qui en est tiré. La direction et Gestion d'actifs Scotia procèdent à un examen périodique du portefeuille de placements en vue de se conformer aux objectifs de placement établis.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le régime subisse une perte financière si l'émetteur d'une créance n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Pour atténuer ce risque, le régime a adopté une stratégie de placement qui consiste à investir dans des titres de créance ayant une note de crédit approuvée, définie à l'article 1.1 du Règlement 81-102, stratégie qui est exposée plus en détail sous la rubrique « Risques de placement » du prospectus. L'exposition au risque de crédit du régime se présente comme suit :

Note de crédit	Pourcentage du total du portefeuille	
	2017	2016
AAA	73,4	52,4
AA	–	8,0
AA-	7,5	5,5
A+	16,8	31,7
A	2,3	2,4
Total	100,0	100,0

L'exposition maximale au risque de crédit du régime aux dates de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers dans les états de la situation financière.

Les activités du régime peuvent donner lieu à un risque de règlement, c'est-à-dire au risque qu'une perte soit subie par suite du défaut d'une entité de respecter ses obligations de livrer de la trésorerie, des titres ou d'autres actifs aux termes d'ententes contractuelles. Dans le cas de la majorité des transactions, le régime atténue ce risque en effectuant les règlements par l'intermédiaire d'un courtier afin de s'assurer qu'une opération est réglée seulement quand les deux parties ont satisfait à leurs obligations contractuelles de règlement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du régime sont détenus principalement auprès de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, à laquelle les agences de notation de crédit attribuent la note AA- (AA- en 2016). La Fondation fait un suivi trimestriel de la situation financière de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

## Régime Impression

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 6. Gestion des risques (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime éprouve de la difficulté à honorer les obligations liées à ses responsabilités financières. Pour limiter ce risque, le régime : i) maintient une trésorerie suffisante; ii) choisit pour le portefeuille des titres qui sont négociés activement sur le marché et faciles à vendre; et iii) s'assure de disposer des liquidités nécessaires aux dates de décaissement pour faire les versements prévus aux souscripteurs.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le revenu du régime ou que la valeur des placements détenus fluctue par suite des variations des cours. Le conseiller en valeurs du régime tente d'atténuer ce risque en procédant à un examen périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille et en apportant les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de placement du régime. La direction a repéré le risque de taux d'intérêt en tant que facteur de risque important lié au portefeuille à revenu fixe. Ce risque est présenté en détail sous la rubrique « Risques de placement » du prospectus daté du 4 août 2017.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des titres à revenu fixe du portefeuille de placements du régime fluctue par suite de variations des taux d'intérêt. Une hausse des taux peut avoir un effet négatif sur les cours acheteurs des titres à revenu fixe, alors qu'une baisse des taux peut avoir un effet positif sur les cours acheteurs des titres à revenu fixe détenus par le régime.

Risque de taux d'intérêt	Critère du risque	2017	2016
Revenu fixe	Variation de 25 points de base du taux d'intérêt	13 763 \$	16 867 \$

### 7. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, La Première financière du savoir inc. (« KFFI ») a acquis le contrôle de toutes les actions en circulation du placeur, qui depuis appartient entièrement à Heritage Amalgamation Corporation, laquelle est devenue une filiale entièrement détenue de KFFI. KFFI est constituée en société sous le régime des lois du Canada et est une filiale entièrement détenue de La Première fondation du savoir (« KFF »). KFF est une société sans but lucratif qui est promoteur de plusieurs régimes d'épargne-études de La Première financière du savoir (les « régimes KF »). KFFI est le gestionnaire de fonds de placement et le placeur des régimes KF. Parallèlement à l'acquisition du contrôle du placeur, certains administrateurs de KFF sont devenus les administrateurs de la Fondation et, de ce fait, la Fondation et le placeur font l'objet d'une gestion commune par KFF.





POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Fonds d'éducation Héritage Inc.

2005, av. Sheppard Est, Bureau 700, Toronto (ON) M2J 5B4.

Téléphone : 416.502.2500. Sans frais 1.800.739.2101

Télécopieur 416.502.2555 Courriel : [Service@HeritageREEE.com](mailto:Service@HeritageREEE.com)

Le Régime Impression est un plan de bourses d'études parrainé par la Fondation éducationnelle Héritage. Le Régime Impression est offert par prospectus seulement, dont on peut obtenir copie du courtier inscrit Fonds d'éducation Héritage Inc. à partir du site [HeritageREEE.com](http://HeritageREEE.com). Ces valeurs mobilières peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et sont assujetties à certains facteurs de risque. Lisez tous les détails dans le prospectus.

Fonds d'éducation Héritage<sup>MC</sup> est l'appellation commerciale de Fonds d'éducation Héritage Inc.

© 2018, Fonds d'éducation Héritage Inc.

1062-HST-IP-FRE/03.18